

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 586 (Rect)

présenté par

M. Roumegas, M. Cavard, Mme Massonneau et les membres du groupe écologiste

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport avant juin 2013 sur l'accès des jeunes aux soins, explorant les blocages et les leviers pour y remédier.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon une étude du Centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé (CETAF), 65 % des jeunes peu ou pas qualifiés qui viennent dans les missions

locales, plusieurs mois voire plusieurs années après leur sortie du système scolaire, n'ont pas de couverture sociale complémentaire santé. Le rapport du sénateur Demuynck pointe, en effet, qu'un jeune sur six n'a pas de couverture complémentaire santé. L'enquête 2011 de La Mutuelle des étudiants (LMDE) indique, par ailleurs, que 19 % des étudiants ne sont pas couverts par une complémentaire santé alors que ce taux est inférieur à 5 % pour le reste de la population.

La jeunesse est une des priorités de ce quinquennat, il est donc essentiel d'entamer un chantier sur l'amélioration de l'accès de tous les jeunes aux soins et d'explorer les solutions pour y arriver. Ce rapport permettra d'évaluer les propositions et les leviers pour agir en ce sens. Du tiers payant à l'accès aux complémentaires santé, du système de sécurité sociale des étudiants, de la prévention à la prise en compte de la précarité, il permettra d'explorer les blocages que rencontrent les moins de 25 ans pour se soigner.